

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif
PARTIE A**

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	CCI
Intitulé	Programme Opérationnel Interrégional FEDER Massif Central 2014-2020
Version	2019.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	22 juin 2020

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE	1
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	4
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	4
3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	7
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	7
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	9
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 1 / 6c	9
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 1 / 6d.....	12
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 2 / 3d.....	17
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 3 / 1b.....	21
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 4	23
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises	25
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	26
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	28
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme	28
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]	29
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	30
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif	
Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE).....	31
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS	32
6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	34
7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS	37
8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS	38
9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE	39
10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013]	41
10.1. Grands projets.....	41
10.2. Plans d'action communs.....	44
11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	47
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	47
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	47
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	47

11.4.	Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	47
11.5.	Rôle des partenaires dans la réalisation du programme	48
12.	INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	49
12.1.	Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations	49
12.2.	Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication	51
13.	ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....	52
14.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	53
14.1.	Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel	53
14.2.	Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds	53
14.3.	Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales	53
14.4.	Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes	53
14.5.	Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant	54
14.6.	Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées.....	54
15.	INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	55
16.	CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement)	56
17.	PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013]	57
	Documents.....	58
	Résultats de la dernière validation	59

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

1. Comités de programmation et de suivi

En 2019, cinq comités de programmation se sont tenus, dont un en consultation écrite. 49 dossiers ont été programmés pour un montant total de 4 028 229,18 € de FEDER, soit 10,4% de la dotation du POI Massif central.

Deux comités de suivi ont été organisés :

- le 12 juin pour valider le RAMO 2018 et la modification du programme relative à l'affectation du dégageant d'office 2018 ;
- le 4 novembre, pour valider les modifications du programme relatives à :
 - l'affectation de la réserve de performance,
 - les transferts d'enveloppe entre axes tels que validés lors du comité de suivi du 6 décembre 2018,
 - la modification des valeurs-cibles des indicateurs liée, en particulier, aux deux modifications ci-dessus,
 - une modification concernant le taux de cumul d'aides publiques pour les projets de protection de la biodiversité.

Les versions successives du programme ont été adoptées par la Commission européenne le 13 février 2019 (version 2 du POI), le 15 octobre 2019 (version 3) et le 20 février 2020 (version 4 en vigueur).

1. Avancement de la programmation

Au 31 décembre 2019, le FEDER programmé s'élève à 24 416 487,29€ pour 300 dossiers, soit 63% de la maquette du POI.

On note une certaine stabilisation du montant programmé annuel (7M€ en 2015 ; 5M€ en 2016 ; 3,9M€ en 2017 ; 4,3 en 2018 ; 4M€ en 2019).

L'essentiel des cofinancements provient des Régions et du fonds d'Etat (FNADT Massif central) et, dans une moindre mesure, des Départements.

1. Avancement des paiements

Au cours de l'année 2019, 81 contrôles de service fait ont été certifiés pour un montant total de dépenses de 8 877 975,16€.

Au 31 décembre 2019, le montant des dépenses certifiées sur la période s'élevait à 18 902 633,79 €, donnant lieu au paiement aux bénéficiaires de 6 918 267,92 € de FEDER, soit 28% du FEDER programmé et 18% de la dotation du programme.

La cible du dégage­ment d'office a été atteinte en 2019, en particulier grâce à une équipe de gestionnaires au complet en 2019 et l'appui, en fin d'année, d'un prestataire extérieur.

En outre, les Régions ainsi que les cofinanceurs – Etat et Départements – ont fait des recherches et efforts pour fournir les preuves de paiement.

Une information et un accompagnement particuliers ont été mis en place à destination des bénéficiaires :

- un document d'information intitulé « les bons réflexes » qui a été créé en 2019,
- des sessions d'information relatives au dépôt de demande de paiement, organisées après chaque comité de programmation.

1. Avancement des indicateurs

L'avancement des indicateurs donne des résultats globalement positifs quant à l'atteinte des valeurs intermédiaires du programme.

Au 31 décembre 2019, **toutes les valeurs intermédiaires des indicateurs du cadre de performances ont été atteintes** à l'exception de l'indicateur financier de l'axe 2 qui reflète le retard important pris sur la programmation des projets relatifs à la filière bois dans le Massif central.

1. Audits et contrôles

Les audits d'opérations ont concerné quatre dossiers correspondant à un montant de dépenses certifiées de 816 690,35 € et un montant FEDER payé égal à 336 794,40€. **Le taux d'erreur extrapolé de 0,13% est en nette diminution depuis la première campagne d'audit de 2017.**

Sur l'exercice comptable, cinq visites sur place ont été réalisées sur des dépenses déclarées en 2018/2019. **Aucune correction financière n'a été à effectuer.**

Grace au recrutement d'un contrôleur interne mis à disposition par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pur 15% de son temps, des contrôles ciblés risques ont pu être réalisés sur 7 dossiers. Le plan de contrôle a conclu, pour l'ensemble des dossiers échantillonnés, au **respect de la piste d'audit.**

52 contrôles de conformité ont été faits par l'autorité de certification. Trois contrôles ciblés risques ont

été réalisés.

Un audit du système de gestion et de contrôle a été réalisé par la CICC en 2019 (audit sur place du 21 au 23 mai 2019). Il a porté sur un échantillon de 9 opérations et sur les exigences clé relatives au fonctionnement de l'autorité de gestion. Cet audit a conclu à un **niveau d'assurance sur l'efficacité du système de gestion et de contrôle de catégorie 2 : fonctionnement correct.**

1. Organisation de l'autorité de gestion

L'année 2019 a été marquée par une stabilisation de l'équipe de l'autorité de gestion avec 11 agents dont le recrutement d'un nouveau gestionnaire. Durant cette année, les gestionnaires et instructeurs du GIP ont suivi des formations concernant l'instruction et le contrôle de dossiers Feder, les marchés publics, les aides d'Etat.

Un marché d'externalisation d'une partie du traitement des CSF a été lancé pour accélérer et augmenter le volume des paiements.

Par ailleurs, après une période de vacance, le poste de contrôleur interne en Région a été pourvu en 2019 et mis à disposition (15% du temps de travail) par voie de convention.

Les réunions du secrétariat technique conjoint (STC) (réunissant les référents Massif des quatre Régions) et du comité Etat-Région (CERMAC) se sont poursuivies les mercredis matin, tout au long de l'année. Les comités des financeurs (COFIMAC) associant également les Départements se sont réunis avant chaque comité de programmation (pré-programmation technique).

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
AXE 1	PRESERVER ET VALORISER LE POTENTIEL DES RESSOURCES NATURELLES DU MASSIF CENTRAL	<p>11,8 M€ de Feder ont été programmés sur l'axe 1 depuis le début du programme, soit un taux de programmation de 52%. Les paiements s'élèvent à 3,2 M€ et représentent 27% du FEDER programmé et 15% du FEDER maqueté.</p> <p>L'axe 1 présente une dynamique globalement positive qui s'est accélérée en 2019 en particulier grâce à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un nouvel appel à projets Itinérance, - un renforcement de l'animation sur la thématique de la biodiversité, - un appel à manifestation d'intérêt biodiversité préparé avec le soutien de la Région Occitanie. <p>Les deux modifications de programme intervenues en 2019 ont abouti à une augmentation de la maquette financière de l'axe 1 de 21M€ à 22M€ de Feder.</p>
AXE 2	CONCRÉTISER LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE DE LA FILIÈRE BOIS DU MASSIF CENTRAL	<p>Le taux de programmation de l'axe 2 est de 67% (3,1M€ programmés sur une maquette de 4,5M€). Les paiements s'élèvent à 0,6 M€ et représentent 21% du FEDER programmé et 14% du FEDER maqueté.</p> <p>Après une année 2018 sans programmation sur cet axe, la dynamique a été relancée en 2019 suite à un renforcement de l'animation.</p> <p>La moitié des crédits programmés sur cet axe concerne la mesure « positionnement des produits bois sur les marchés ». Il s'agit en grande partie de projets de « démonstrateurs bois ».</p> <p>Les difficultés d'émergence de nouveaux projets perdurent néanmoins sur cet axe. Elles s'expliquent notamment par des difficultés techniques et organisationnelles de structuration de la filière bois, qui ne sont pas spécifiques au Massif central, ainsi que par une activité faible de certaines têtes de réseau qui, dans certains cas, ont été fragilisées sur leurs ressources humaines.</p> <p>De plus le champ d'intervention du POI est relativement étroit dans la mesure où il s'inscrit en complémentarité par rapport aux programmes Feder régionaux qui interviennent. Enfin, le programme a été en partie ciblé à son écriture, en destination de porteurs de projets qui se placent dans le champ économique mais n'ont pas toujours les capacités techniques, administratives et financières pour porter les projets.</p> <p>Les deux modifications de programme intervenues en 2019 ont abouti à une diminution de la maquette financière de l'axe 2 de 9M€ à 4,5M€ de Feder.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
AXE 3	PROMOUVOIR LES INITIATIVES DE NOUVEAUX MODES DE DÉVELOPPEMENT PORTÉES PAR LES TERRITOIRES	<p>Le taux de programmation de l'axe 3 est de 83,7% (8,5M€ de FEDER programmés sur 10,1M€ de FEDER maquettés). Les paiements s'élèvent à 2.5 M€ et représentent 29% du FEDER programmé et 25% du FEDER maquetté.</p> <p>La dynamique de programmation s'est poursuivie sur cet axe en 2019 grâce à un nouvel - et dernier pour la période 2014-2020 - appel à projets sur la mesure 2 « Relever le défi démographique ». En outre, une foire aux questions à destination des bénéficiaires a été mise en ligne pour les questions relevant des appels à projets.</p> <p>Les deux modifications de programme intervenues en 2019 ont abouti à une augmentation de la maquette financière de l'axe 3 de 8,6M€ à 10,1M€ de Feder.</p>
AXE 4	Assistance technique	<p>68% des crédits relatifs à l'Assistance technique ont été programmés (soit 1,3M€ sur une maquette de 1,9M€). 0.6 M€ ont été reçus en paiement.</p> <p>Les dossiers programmés concernent les dépenses de personnel et les actions d'animation et communication assurées par l'autorité de gestion.</p> <p>En 2019, outre les commandes d'indicateurs relatives à l'actualisation du RAMO (INSEE...), deux marchés ont été lancés : un marché d'externalisation du traitement d'une partie des contrôles de services faits et un marché d'accompagnement et de mise en réseau des territoires du Massif central travaillant à la construction d'une offre d'accueil qualifiée.</p> <p>Les modifications de programme intervenues en 2019 ont abouti à une augmentation de la maquette financière de l'axe 1 de 1,4M€ à 1,9M€ de Feder.</p>

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	AXE 1 - PRESERVER ET VALORISER LE POTENTIEL DES RESSOURCES NATURELLES DU MASSIF CENTRAL
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 1 / 6c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature soutenus	En transition	8,82			4,12			
S	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature soutenus	En transition	8,82			9,99			
F	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature soutenus	Plus développées	6,18			2,88			
S	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature soutenus	Plus développées	6,18			7,01			
F	ISR3	nombre d'itinéraires ayant mis en place un plan d'action partenarial	itinéraires soutenus	En transition	3,53			2,36			
S	ISR3	nombre d'itinéraires ayant mis en place un plan d'action partenarial	itinéraires soutenus	En transition	3,53			4,70			
F	ISR3	nombre d'itinéraires ayant mis en place un plan d'action partenarial	itinéraires soutenus	Plus développées	2,47			1,64			
S	ISR3	nombre d'itinéraires ayant mis en place un plan d'action partenarial	itinéraires soutenus	Plus développées	2,47			3,30			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	1,18			1,18			1,18	0,00	0,00
S	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	9,41			7,64			5,29	0,00	0,00
F	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	0,82			0,82			0,82	0,00	0,00
S	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	6,59			5,36			3,71	0,00	0,00
F	ISR3	nombre d'itinéraires ayant mis en place un plan d'action partenarial	1,18			0,59			0,00	0,00	0,00
S	ISR3	nombre d'itinéraires ayant mis en place un plan d'action partenarial	4,70			2,94			2,94	0,00	0,00
F	ISR3	nombre d'itinéraires ayant mis en place un plan d'action partenarial	0,82			0,41			0,00	0,00	0,00
S	ISR3	nombre d'itinéraires ayant mis en place un plan d'action partenarial	3,30			2,06			2,06	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	ISR3	nombre d'itinéraires ayant mis en place un plan d'action partenarial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR3	nombre d'itinéraires ayant mis en place un plan d'action partenarial	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	ISR3	nombre d'itinéraires ayant mis en place un plan d'action partenarial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR3	nombre d'itinéraires ayant mis en place un plan d'action partenarial	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	AXE 1 - PRESERVER ET VALORISER LE POTENTIEL DES RESSOURCES NATURELLES DU MASSIF CENTRAL
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	OS1.3 - Accroître les retombées économiques du tourisme de pleine nature et d'itinérance dans le Massif central

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IRes4	nombre d'emplois touristiques sur le périmètre des pôles de pleine nature et des itinéraires soutenus	emplois	En transition	3 844,93	2013	3 844,93			La valeur de référence (moyenne de la période 2010-2014) est 3845, et la valeur cible 3845 pour 7 pôles sélectionnés et 2 itinéraires. Ces données confirment la tendance à l'érosion de l'emploi touristique et l'enjeu fixé par le PO d'une stabilisation plutôt que d'une augmentation nette.
IRes4	nombre d'emplois touristiques sur le périmètre des pôles de pleine nature et des itinéraires soutenus	emplois	Plus développées	2 694,07	2013	2 694,07			La valeur de référence (moyenne de la période 2010-2014) est 2694, et la valeur cible 2694 pour 7 pôles sélectionnés et 2 itinéraires. Ces données confirment la tendance à l'érosion de l'emploi touristique et l'enjeu fixé par le PO d'une stabilisation plutôt que d'une augmentation nette.

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IRes4	nombre d'emplois touristiques sur le périmètre des pôles de pleine nature et des itinéraires soutenus								
IRes4	nombre d'emplois touristiques sur le périmètre des pôles de pleine nature et des itinéraires soutenus								

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IRes4	nombre d'emplois touristiques sur le périmètre des pôles de pleine nature et des itinéraires soutenus	3 818,00	
IRes4	nombre d'emplois touristiques sur le périmètre des pôles de pleine nature et des itinéraires soutenus	2 675,00	

Axe prioritaire	AXE 1 - PRESERVER ET VALORISER LE POTENTIEL DES RESSOURCES NATURELLES DU MASSIF CENTRAL
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 1 / 6d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	1 058,40			843,26			
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	1 058,40			1 208,63			Seuls les dossiers présentant une action directement observable sur un périmètre donné sont comptabilisées (investissements/ équipements, plans de gestion). Les actions générales d'animation, sensibilisation, connaissances ne sont pas comptabilisées.
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Plus développées	741,60			590,85			
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Plus développées	741,60			846,47			Seuls les dossiers présentant une action directement observable sur un périmètre donné sont comptabilisées (investissements/ équipements, plans de gestion). Les actions générales d'animation, sensibilisation, connaissances ne sont pas comptabilisées.
F	ISR1	nombre de modèles pilotes soutenus	projets	En transition	5,88			4,12			
S	ISR1	nombre de modèles pilotes soutenus	projets	En transition	5,88			5,29			
F	ISR1	nombre de modèles pilotes soutenus	projets	Plus développées	4,12			2,88			
S	ISR1	nombre de modèles pilotes soutenus	projets	Plus développées	4,12			3,71			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	563,17			118,72			0,00	0,00	0,00
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	1 084,86			732,06			442,18	0,00	0,00
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	394,61			83,18			0,00	0,00	0,00
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	760,14			512,94			309,82	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
		meilleur état de conservation									
F	ISR1	nombre de modèles pilotes soutenus	4,12			0,00			0,00	0,00	0,00
S	ISR1	nombre de modèles pilotes soutenus	3,53			2,35			2,35	0,00	0,00
F	ISR1	nombre de modèles pilotes soutenus	2,88			0,00			0,00	0,00	0,00
S	ISR1	nombre de modèles pilotes soutenus	2,47			1,65			1,65	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	332,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	232,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	ISR1	nombre de modèles pilotes soutenus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR1	nombre de modèles pilotes soutenus	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	ISR1	nombre de modèles pilotes soutenus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR1	nombre de modèles pilotes soutenus	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	AXE 1 - PRESERVER ET VALORISER LE POTENTIEL DES RESSOURCES NATURELLES DU MASSIF CENTRAL
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	OS1.1 - Enrayer la perte de biodiversité des écosystèmes emblématiques du Massif central

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IRes1	Part des milieux ouverts herbacés classée en agriculture à haute valeur naturelle	pourcentage	En transition	62,00	2010	62,00			le plan d'action CEA a permis d'actualiser les données pour la valeur de référence (2010) qui sera de 77% il n'y a pas de valeur pour 2014 ou 2015 car la donnée n'est actualisable que tous les 10 ans. La valeur de l'IRes est de 69% en 2017 - Source: Solagro
IRes1	Part des milieux ouverts herbacés classée en agriculture à haute valeur naturelle	pourcentage	Plus développées	62,00	2010	62,00			le plan d'action CEA a permis d'actualiser les données pour la valeur de référence (2010) qui sera de 77% et la valeur cible 77% il n'y a pas de valeur pour 2014 ou 2015 car la donnée n'est actualisable que tous les 10 ans. La valeur de l'IRes est de 69% en 2017 - Source: Solagro
IRes2	Part d'espèces spécialistes dans le suivi temporel des oiseaux communs	oiseaux	En transition	68%	2013	68%			plan d'action CEA: Données 2013 (données plus récentes indisponibles en 2015) Il est proposé que l'année de référence soit 2013 plutôt que 2002: 68% Valeur actualisée en 2018 par le Muséum d'Histoire Naturelle
IRes2	Part d'espèces spécialistes dans le suivi temporel des oiseaux communs	oiseaux	Plus développées	68%	2013	68%			plan d'action CEA: Données 2013 (données plus récentes indisponibles en 2015) Il est proposé que l'année de référence soit 2013 plutôt que 2002: 68% Valeur actualisée en 2018 par le Muséum d'Histoire Naturelle

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IRes1	Part des milieux ouverts herbacés classée en agriculture à haute valeur naturelle	69,00							
IRes1	Part des milieux ouverts herbacés classée en agriculture à haute valeur naturelle	69,00							
IRes2	Part d'espèces spécialistes dans le suivi temporel des oiseaux communs		72%						
IRes2	Part d'espèces spécialistes dans le suivi temporel des oiseaux communs		72%						

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IRes1	Part des milieux ouverts herbacés classée en agriculture à haute valeur naturelle		
IRes1	Part des milieux ouverts herbacés classée en agriculture à haute valeur naturelle		

IRes2	Part d'espèces spécialistes dans le suivi temporel des oiseaux communs		
IRes2	Part d'espèces spécialistes dans le suivi temporel des oiseaux communs		

Axe prioritaire	AXE 1 - PRESERVER ET VALORISER LE POTENTIEL DES RESSOURCES NATURELLES DU MASSIF CENTRAL
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	OS1.2 - Améliorer les retombées économiques des services environnementaux pour le Massif central

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IRes3	Part des projets pilotes viables économiquement à la fin du programme	projets pilotes (pourcentage)	En transition	0,00	2013	50,00			observation à réaliser en fin de programme
IRes3	Part des projets pilotes viables économiquement à la fin du programme	projets pilotes (pourcentage)	Plus développées	0,00	2013	50,00			observation à réaliser en fin de programme

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IRes3	Part des projets pilotes viables économiquement à la fin du programme			0,00		0,00		0,00	
IRes3	Part des projets pilotes viables économiquement à la fin du programme			0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IRes3	Part des projets pilotes viables économiquement à la fin du programme	0,00	
IRes3	Part des projets pilotes viables économiquement à la fin du programme	0,00	

Axe prioritaire	AXE 2 - CONCRÉTISER LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE DE LA FILIÈRE BOIS DU MASSIF CENTRAL
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 2 / 3d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	314,00			321,63			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	314,00			952,56			
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	219,00			225,37			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	219,00			667,44			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	15,00			8,23			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	15,00			18,82			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	10,00			5,77			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	10,00			13,18			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	299,00			313,40			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	299,00			933,74			La valeur 2016 est établie sur la base des valeurs cibles prévisionnelles telles que conventionnées avec les bénéficiaires et ne tient pas compte d'éventuels doubles comptes.
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	209,00			219,60			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	209,00			654,26			La valeur 2016 est établie sur la base des valeurs cibles prévisionnelles telles que conventionnées avec les bénéficiaires et ne tient pas compte d'éventuels doubles comptes.
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	En transition	1 795 106,00			0,00			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	En transition	1 795 106,00			174 218,52			
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux	EUR	Plus développées	1 257 796,00			0,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
		entreprises (subventions)									
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	1 257 796,00			121 621,48			
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	En transition	373 980,00			423 804,53			
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	En transition	373 980,00			1 074 099,71			
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Plus développées	262 041,00			296 951,48			
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Plus développées	262 041,00			752 600,48			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	236,96			84,00			1,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	842,60			726,00			686,00	0,00	0,00
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	166,04			58,00			1,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	590,40			511,00			482,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	5,88			3,00			0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	15,88			12,00			10,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	4,12			2,00			0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	11,12			9,00			7,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	231,08			81,00			0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	826,73			714,00			676,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	161,92			56,00			0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	579,27			502,00			475,00	0,00	0,00
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	174 218,52			174 218,52			174 218,52	0,00	0,00
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	121 621,48			121 621,48			121 621,48	0,00	0,00
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	203 237,51			101 405,25			37 473,53	0,00	0,00
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	760 409,09			606 669,32			545 347,05	0,00	0,00
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	142 404,51			71 052,66			26 256,96	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	532 803,65			425 081,23			382 113,92	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	35,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	46,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	33,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	35 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	24 270,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	107 025,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	74 990,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	AXE 2 - CONCRÉTISER LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE DE LA FILIÈRE BOIS DU MASSIF CENTRAL
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	OS2 - Accroître les retombées économiques produites par les PME de la filière bois construction du Massif central.

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IRes5	taux de croissance des emplois de la filière bois-construction du Massif central	pourcentage	En transition	-4.93%	2013	0%			-4.93% entre 2006 et 2013 alors qu'au niveau national l'évolution est de -6.06 (et non +8.91%) entre ces deux périodes = Mise à jour dans le cadre du plan d'action -8.32% entre 2010 et 2015 (Source: INSEE - recensement de la population). Au niveau national: -13% entre 2014 et 2016 (Source: France Bois Forêt).
IRes5	taux de croissance des emplois de la filière bois-construction du Massif central	pourcentage	Plus développées	-4.93%	2013	0%			- 4.93% entre 2006 et 2013 alors qu'au niveau national l'évolution est de -6.06 (et non +8.91%) entre ces deux périodes = Mise à jour dans le cadre du plan d'action. -8.32% entre 2010 et 2015 (Source: INSEE - recensement de la population). Au niveau national: -13% entre 2014 et 2016 (Source: France Bois Forêt).

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IRes5	taux de croissance des emplois de la filière bois-construction du Massif central		-8.32						
IRes5	taux de croissance des emplois de la filière bois-construction du Massif central		-8.32						

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IRes5	taux de croissance des emplois de la filière bois-construction du Massif central		-4.93%
IRes5	taux de croissance des emplois de la filière bois-construction du Massif central		-4.93%

Axe prioritaire	AXE 3 - PROMOUVOIR LES INITIATIVES DE NOUVEAUX MODES DE DÉVELOPPEMENT PORTÉES PAR LES TERRITOIRES
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi qu'en stimulant les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 3 / 1b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	initiatives	En transition	17,64			11,76			
S	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	initiatives	En transition	17,64			16,46			
F	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	initiatives	Plus développées	12,36			8,24			
S	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	initiatives	Plus développées	12,36			11,54			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	10,00			5,88			0,00	0,00	0,00
S	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	15,29			12,34			10,58	0,00	0,00
F	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	7,00			4,12			0,00	0,00	0,00
S	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	10,71			8,66			7,41	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	8,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	AXE 3 - PROMOUVOIR LES INITIATIVES DE NOUVEAUX MODES DE DÉVELOPPEMENT PORTÉES PAR LES TERRITOIRES
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi qu'en stimulant les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	OS3 - Améliorer l'attractivité du Massif central pour les actifs par des modèles de développement innovants

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IRes6	Solde migratoire de la population active du Massif central	nombre de personnes	En transition	2 942,35	2013	3 015,85			données issues du rapport CEA validé : valeur de référence (2013) = 2942, valeur cible (2023)= 3015 Mise à jour: INSEE, recensement de la population 2015
IRes6	Solde migratoire de la population active du Massif central	nombre de personnes	Plus développées	2 061,65	2013	2 113,15			données issues du rapport CEA validé : valeur de référence (2013) = 2162, valeur cible (2023)= 2114 Mise à jour: INSEE, recensement de la population 2015

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IRes6	Solde migratoire de la population active du Massif central	3 494,48							
IRes6	Solde migratoire de la population active du Massif central	2 448,51							

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IRes6	Solde migratoire de la population active du Massif central		
IRes6	Solde migratoire de la population active du Massif central		

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 4

Axe prioritaire				AXE 4 - Assistance technique							
(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	IRS8	nombre de réunions d'information auprès des bénéficiaires potentiels	réunions		30,00			25,00			
S	IRS8	nombre de réunions d'information auprès des bénéficiaires potentiels	réunions		30,00			25,00			
F	ISR10	nombre de jours de formation du personnel de l'autorité de gestion	jours		100,00			82,00			
S	ISR10	nombre de jours de formation du personnel de l'autorité de gestion	jours		100,00			82,00			
F	ISR6	dépenses certifiées	euros FEDER		38 639 353,00			9 326 544,22			La valeur 2017 correspond aux montants de dépenses certifiées. Elle est mise à jour pour correspondre au montant du Feder certifié.
S	ISR6	dépenses certifiées	euros FEDER		38 639 353,00			9 326 544,22			La valeur 2017 correspond aux montants de dépenses certifiées. Elle est mise à jour pour correspondre au montant du Feder certifié.
F	ISR7	nombre de fiches projets mises en ligne sur le site Internet du programme	fiches		100,00			122,00			
S	ISR7	nombre de fiches projets mises en ligne sur le site Internet du programme	fiches		100,00			122,00			
F	ISR9	nombre d'évaluations	évaluations		4,00			1,00			
S	ISR9	nombre d'évaluations	évaluations		4,00			1,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IRS8	nombre de réunions d'information auprès des bénéficiaires potentiels	24,00			22,00			20,00	0,00	0,00
S	IRS8	nombre de réunions d'information auprès des bénéficiaires potentiels	24,00			22,00			20,00	0,00	0,00
F	ISR10	nombre de jours de formation du personnel de l'autorité de gestion	67,00			65,00			52,00	0,00	0,00
S	ISR10	nombre de jours de formation du personnel de l'autorité de gestion	67,00			65,00			52,00	0,00	0,00
F	ISR6	dépenses certifiées	4 954 404,87			2 607 873,26			0,00	0,00	0,00
S	ISR6	dépenses certifiées	4 954 404,87			2 607 873,26			0,00	0,00	0,00
F	ISR7	nombre de fiches projets mises en ligne sur le site Internet du programme	80,00			34,00			7,00	0,00	0,00
S	ISR7	nombre de fiches projets mises en ligne sur le site Internet du programme	80,00			34,00			7,00	0,00	0,00
F	ISR9	nombre d'évaluations	1,00			0,00			0,00	0,00	0,00
S	ISR9	nombre d'évaluations	1,00			0,00			0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IRS8	nombre de réunions d'information auprès des bénéficiaires potentiels	11,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IRS8	nombre de réunions d'information auprès des bénéficiaires potentiels	11,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	ISR10	nombre de jours de formation du personnel de l'autorité de gestion	16,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR10	nombre de jours de formation du personnel de l'autorité de gestion	16,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	ISR6	dépenses certifiées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR6	dépenses certifiées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	ISR7	nombre de fiches projets mises en ligne sur le site Internet du programme	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR7	nombre de fiches projets mises en ligne sur le site Internet du programme	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	ISR9	nombre d'évaluations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR9	nombre d'évaluations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	547
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	14
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	533

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2019 Cumul total	2019 Cumul - hommes	2019 Cumul - femmes	2019 Total annuel	2019 Total annuel - hommes	2019 Total annuel - femmes
AXE 1	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	843,26					
AXE 1	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	Plus développées	590,85					
AXE 1	F	F	montants certifiés	euros	FEDER	En transition	5 071 517,24					
AXE 1	F	F	montants certifiés	euros	FEDER	Plus développées	3 553 512,08					
AXE 1	I	ECMO	Nombre de pôles ayant adopté ou commencé à réaliser un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature	FEDER	En transition	10,00					
AXE 1	I	ECMO	Nombre de pôles ayant adopté ou commencé à réaliser un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature	FEDER	Plus développées	7,00					
AXE 1	O	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature soutenus	FEDER	En transition	4,12					
AXE 1	O	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature soutenus	FEDER	Plus développées	2,88					
AXE 2	O	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Enterprises	FEDER	En transition	313,40					
AXE 2	O	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Enterprises	FEDER	Plus développées	219,60					
AXE 2	F	F	montants certifiés	euros	FEDER	En transition	1 467 327,55					
AXE 2	F	F	montants certifiés	euros	FEDER	Plus développées	1 028 127,47					
AXE 3	F	F	montants certifiés	euros	FEDER	En transition	3 748 138,26					
AXE 3	F	F	montants certifiés	euros	FEDER	Plus développées	2 626 246,54					
AXE 3	O	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	initiatives	FEDER	En transition	11,76					
AXE 3	O	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	initiatives	FEDER	Plus développées	8,24					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2018 Cumul total	2017 Cumul total	2016 Cumul total	Observations
AXE 1	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	563,18	118,72	0,00	
AXE 1	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	Plus développées	394,60	83,18	0,00	
AXE 1	F	F	montants certifiés	euros	FEDER	En transition	2 652 631,11	1 537 970,30	0,00	
AXE 1	F	F	montants certifiés	euros	FEDER	Plus développées	1 858 646,29	1 077 625,44	0,00	
AXE 1	I	ECMO	Nombre de pôles ayant adopté ou commencé à réaliser un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature	FEDER	En transition	10,00	10,00	10,00	
AXE 1	I	ECMO	Nombre de pôles ayant adopté ou commencé à réaliser un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature	FEDER	Plus développées	7,00	7,00	7,00	
AXE 1	O	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature soutenus	FEDER	En transition	1,18	1,18	1,18	
AXE 1	O	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature soutenus	FEDER	Plus développées	0,82	0,82	0,82	
AXE 2	O	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Enterprises	FEDER	En transition	231,08	81,00	0,00	
AXE 2	O	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Enterprises	FEDER	Plus développées	161,92	56,00	0,00	
AXE 2	F	F	montants certifiés	euros	FEDER	En transition	681 192,20	295 613,20	0,00	
AXE 2	F	F	montants certifiés	euros	FEDER	Plus développées	477 297,93	207 130,33	0,00	
AXE 3	F	F	montants certifiés	euros	FEDER	En transition	1 962 159,94	1 012 976,16	0,00	
AXE 3	F	F	montants certifiés	euros	FEDER	Plus développées	1 374 846,76	709 772,42	0,00	
AXE 3	O	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	initiatives	FEDER	En transition	10,00	5,88	0,00	
AXE 3	O	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	initiatives	FEDER	Plus développées	7,00	4,12	0,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2015 Cumul total	2014 Cumul total
AXE 1	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	0,00	0,00
AXE 1	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	Plus développées	0,00	0,00
AXE 1	F	F	montants certifiés	euros	FEDER	En transition	0,00	0,00
AXE 1	F	F	montants certifiés	euros	FEDER	Plus développées	0,00	0,00
AXE 1	I	ECMO	Nombre de pôles ayant adopté ou commencé à réaliser un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature	FEDER	En transition	4,12	0,00
AXE 1	I	ECMO	Nombre de pôles ayant adopté ou commencé à réaliser un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature	FEDER	Plus développées	2,88	0,00
AXE 1	O	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature soutenus	FEDER	En transition	0,00	0,00
AXE 1	O	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature soutenus	FEDER	Plus développées	0,00	0,00
AXE 2	O	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Enterprises	FEDER	En transition	0,00	0,00
AXE 2	O	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Enterprises	FEDER	Plus développées	0,00	0,00
AXE 2	F	F	montants certifiés	euros	FEDER	En transition	0,00	0,00
AXE 2	F	F	montants certifiés	euros	FEDER	Plus développées	0,00	0,00
AXE 3	F	F	montants certifiés	euros	FEDER	En transition	0,00	0,00
AXE 3	F	F	montants certifiés	euros	FEDER	Plus développées	0,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2015 Cumul total	2014 Cumul total
AXE 3	F	F	montants certifiés	euros	FEDER	Plus développées	0,00	0,00
AXE 3	O	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	initiatives	FEDER	En transition	0,00	0,00
AXE 3	O	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	initiatives	FEDER	Plus développées	0,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
AXE 1	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	441			1 058,40		
AXE 1	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	Plus développées	309			741,60		
AXE 1	F	F	montants certifiés	euros	FEDER	En transition	2534671			25 872 000,00		
AXE 1	F	F	montants certifiés	euros	FEDER	Plus développées	1775994			18 127 999,00		
AXE 1	I	ECMO	Nombre de pôles ayant adopté ou commencé à réaliser un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature	FEDER	En transition	4,7			8,82		
AXE 1	I	ECMO	Nombre de pôles ayant adopté ou commencé à réaliser un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature	FEDER	Plus développées	3,3			6,18		
AXE 1	O	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature soutenus	FEDER	En transition				8,82		
AXE 1	O	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature soutenus	FEDER	Plus développées				6,18		
AXE 2	O	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Enterprises	FEDER	En transition	176,4			298,00		
AXE 2	O	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Enterprises	FEDER	Plus développées	123,6			209,00		
AXE 2	F	F	montants certifiés	euros	FEDER	En transition	3524794			5 983 688,00		
AXE 2	F	F	montants certifiés	euros	FEDER	Plus développées	2469753			4 192 652,00		
AXE 3	F	F	montants certifiés	euros	FEDER	En transition	2058000			11 948 159,00		
AXE 3	F	F	montants certifiés	euros	FEDER	Plus développées	1442000			8 371 839,00		
AXE 3	O	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	initiatives	FEDER	En transition	8,82			29,40		
AXE 3	O	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	initiatives	FEDER	Plus développées	6,18			20,60		

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
AXE 1	FEDER	En transition	Total	24 696 000,00	50,00%	16 782 144,00	67,95%	15 567 493,18	5 109 973,26	20,69%	96
AXE 1	FEDER	Plus développées	Total	17 304 000,00	50,00%	11 758 917,22	67,95%	10 907 835,36	3 580 457,45	20,69%	68
AXE 2	FEDER	En transition	Total	9 982 088,00	45,00%	4 233 384,65	42,41%	2 793 129,15	1 467 327,55	14,70%	16
AXE 2	FEDER	Plus développées	Total	6 994 252,00	45,00%	2 966 249,11	42,41%	1 957 090,49	1 028 127,47	14,70%	12
AXE 3	FEDER	En transition	Total	10 113 600,00	50,00%	11 586 479,42	114,56%	10 315 288,87	3 831 573,93	37,89%	62
AXE 3	FEDER	Plus développées	Total	7 086 400,00	50,00%	8 118 417,54	114,56%	7 227 719,42	2 684 708,26	37,89%	44
AXE 4	FEDER	En transition	Total	1 646 400,00	50,00%	1 154 114,88	70,10%	1 154 114,88	827 765,61	50,28%	1
AXE 4	FEDER	Plus développées	Total	1 153 600,00	50,00%	808 665,52	70,10%	808 665,52	579 999,04	50,28%	1
Total	FEDER	En transition		46 438 088,00	48,93%	33 756 122,95	72,69%	29 830 026,08	11 236 640,35	24,20%	175
Total	FEDER	Plus développées		32 538 252,00	48,93%	23 652 249,39	72,69%	20 901 310,79	7 873 292,22	24,20%	125
Total général				78 976 340,00	48,93%	57 408 372,34	72,69%	50 731 336,87	19 109 932,57	24,20%	300

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
AXE 1	FEDER	En transition	085	01	07	07	06		22	FRZZ	5 846 586,45	5 257 018,90	1 948 490,56	29
AXE 1	FEDER	En transition	090	01	07	07	06		15	FRZZ	3 263 950,90	2 899 607,31	1 085 302,82	22
AXE 1	FEDER	En transition	091	01	07	07	06		15	FRZZ	7 671 606,65	7 410 866,97	2 076 179,88	45
AXE 1	FEDER	Plus développées	085	01	07	07	06		22	FRZZ	4 096 587,78	3 683 489,43	1 365 268,89	20
AXE 1	FEDER	Plus développées	090	01	07	07	06		15	FRZZ	2 286 986,00	2 031 697,64	760 450,28	16
AXE 1	FEDER	Plus développées	091	01	07	07	06		15	FRZZ	5 375 343,44	5 192 648,29	1 454 738,28	32
AXE 2	FEDER	En transition	065	01	07	07	03		07	FRZZ	565 973,92	291 283,84	328 384,89	1
AXE 2	FEDER	En transition	066	01	07	07	03		07	FRZZ	3 667 410,73	2 501 845,31	1 138 942,66	15
AXE 2	FEDER	Plus développées	065	01	07	07	03		07	FRZZ	396 566,76	204 096,84	230 092,81	1
AXE 2	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	03		07	FRZZ	2 569 682,35	1 752 993,65	798 034,66	11
AXE 3	FEDER	En transition	044	01	07	07	01		21	FRZZ	324 850,89	298 321,58	0,00	1
AXE 3	FEDER	En transition	060	01	07	07	01		21	FRZZ	358 282,33	350 243,58	33 256,10	3
AXE 3	FEDER	En transition	065	01	07	07	01		22	FRZZ	153 823,61	153 823,61	0,00	1
AXE 3	FEDER	En transition	077	01	07	07	01		24	FRZZ	1 034 026,48	729 044,84	677 716,61	2
AXE 3	FEDER	En transition	078	01	07	07	01		24	FRZZ	55 042,72	55 042,72	0,00	1
AXE 3	FEDER	En transition	097	01	07	07	01		21	FRZZ	9 660 453,39	8 728 812,54	3 120 601,22	55
AXE 3	FEDER	Plus développées	044	01	07	07	01		21	FRZZ	227 616,61	209 028,05	0,00	1
AXE 3	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		21	FRZZ	251 041,36	245 408,77	23 301,89	2
AXE 3	FEDER	Plus développées	065	01	07	07	01		22	FRZZ	107 781,17	107 781,17	0,00	1
AXE 3	FEDER	Plus développées	077	01	07	07	01		24	FRZZ	724 521,95	510 827,34	474 862,66	1
AXE 3	FEDER	Plus développées	078	01	01	07	01		24	FRZZ	38 567,34	38 567,34	0,00	0
AXE 3	FEDER	Plus développées	097	01	07	07	01		21	FRZZ	6 768 889,11	6 116 106,75	2 186 543,71	39
AXE 4	FEDER	En transition	121	01	07	07			18	FRZZ	913 799,28	913 799,28	827 765,61	1
AXE 4	FEDER	En transition	123	01	07	07			18	FRZZ	240 315,60	240 315,60	0,00	0
AXE 4	FEDER	Plus développées	121	01	07	07			18	FRZZ	640 281,12	640 281,12	579 999,04	1
AXE 4	FEDER	Plus développées	123	01	07	07			18	FRZZ	168 384,40	168 384,40	0,00	0

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	AXE 1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	AXE 2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	AXE 3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	AXE 4	0,00		0,00	

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

L'évaluation de mise en œuvre du POI réalisée en 2017 a été restituée en 2018 et présentée lors du comité de suivi du 25 mai 2018 à Lezoux.

L'évaluation d'impact, portant sur les thématiques du programme, prévue à l'article 56 du règlement (UE) n°1303/2013 et au plan d'évaluation, sera lancée en 2020.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

- **Programmation selon les axes**

Comme indiqué plus haut, la dynamique de programmation reste importante sur les thématiques « tourisme » et « attractivité » grâce au lancement de nouveaux appels à projets.

En 2019, la dynamique de programmation a été relancée sur les deux domaines précédemment en retard : la biodiversité et la filière bois. Sur cette dernière thématique, l'émergence de nouveaux dossiers reste néanmoins limitée notamment en raison du champ restreint d'intervention du POI Massif central.

Le niveau de programmation par axe a néanmoins mécaniquement été rééquilibré en 2019 du fait de modifications de la maquette financière pour prendre en compte la dynamique (ou retard) de programmation et les besoins par axe.

- **Typologie spécifique des dossiers**

La particularité du POI FEDER Massif central demeure de financer des opérations de faibles montants (comparativement aux opérations présentées aux PO régionaux) et porte souvent sur des dépenses d'ingénierie (frais de personnel et frais de mission). Ce type de dépense nécessite la mobilisation de nombreuses pièces justificatives à produire par le porteur de projet et à contrôler par l'autorité de gestion, sans pour autant représenter un volume financier élevé. Le temps de gestion des dossiers financés est donc relativement long, a fortiori lorsque plusieurs demandes d'acompte sont présentées.

Afin de prendre en compte cette difficulté, l'autorité de gestion a renforcé, en 2018 et 2019, son équipe de gestionnaires en interne et a lancé, en mai 2019, un marché d'externalisation du traitement d'une partie des CSF. Le prestataire sélectionné en juillet a été opérationnel à partir de la rentrée de septembre 2019. L'équipe au complet et renforcée de l'autorité de gestion, avec l'appui du prestataire, a permis de traiter le volume suffisant de dossiers pour atteindre le seuil de dégageement d'office en 2019 et de réduire les délais de traitement des dossiers de demandes de paiements.

Les Régions et les cofinanceurs – Etat et Départements – ont également fait des recherches et efforts pour fournir les preuves de paiement.

En outre, les effets des mesures de simplification mises en place par l'autorité de gestion concernant les frais de personnel et les coûts indirects ont commencé à se faire ressentir depuis 2019.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

Les valeurs intermédiaires des indicateurs de performance ont été atteintes, à l'exception de l'indicateur financier de l'axe 2. La réserve de performance de l'axe 2 a donc été reventilée sur les autres axes du programme.

L'évolution régulière des valeurs des indicateurs ainsi que la révision de certaines valeurs cibles dans la version 4 du programme adoptée le 20 février 2020 par la Commission européenne permettent de faire des projections d'atteinte des valeurs cibles en 2023.

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
--------	-----	--------------	---------------------------	------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--	--	----------------------	--	--------------

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

--

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

--

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	AXE 1 - PRESERVER ET VALORISER LE POTENTIEL DES RESSOURCES NATURELLES DU MASSIF CENTRAL
-----------------	---

--

Axe prioritaire	AXE 2 - CONCRÉTISER LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE DE LA FILIÈRE BOIS DU MASSIF CENTRAL
-----------------	--

--

Axe prioritaire	AXE 3 - PROMOUVOIR LES INITIATIVES DE NOUVEAUX MODES DE DÉVELOPPEMENT PORTÉES PAR LES TERRITOIRES
-----------------	---

--

Axe prioritaire	AXE 4 - Assistance technique
-----------------	------------------------------

--

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
AXE 1	4 764 103,30	21,66%
AXE 2	433 143,31	9,46%
AXE 3	241 295,90	2,37%

Total	5 438 542,50	14,08%
--------------	---------------------	---------------

--

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

--

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

--

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

--

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE
[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU
PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°
1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé RAMO 2019 à l'intention des citoyens	Résumé à l'intention des citoyens	22 juin 2020		Ares(2020)3863978	Résumé RAMO 2019	22 juil. 2020	nguefore

